

L'industrie du gaz sur le marché intérieur européen Perspectives d'un approvisionnement orienté vers l'avenir

1. La FECER constate que le gaz naturel s'est imposé en Europe comme source d'énergie attrayante. En 1996, sa consommation en Europe occidentale s'est élevée à env. 345 milliards de m³. Comptant à son actif env. 73 millions de logements alimentés en gaz et une part du marché de 35 %, le gaz naturel est la première source énergétique dans le secteur résidentiel. Dans l'industrie, il occupe 26 % du marché, ce qui le situe en deuxième position. Sa part dans le secteur des centrales est de 10 %. Selon les prévisions, le gaz naturel continuera son essor aussi à l'avenir. D'ici 2010, la consommation de cette énergie augmentera de 70 à 90 milliards de m³, dont plus que la moitié sera utilisé pour la production d'électricité. Sa part dans la consommation d'énergie primaire de l'Union européenne sera ainsi portée d'actuellement 21 % à 25 %.
2. La FECER rappelle que l'industrie du gaz européenne se caractérise par des différences substantielles entre les pays membres. Ces différences existent non seulement sur le plan géographique, d'une région ou d'un secteur à l'autre, mais aussi sur le plan des structures, des énergies et des orientations de la politique énergétique. Un critère important est le degré de dépendance d'importations de certains pays. Les Etats de l'Europe du Sud sont plus fortement dépendants d'importations à partir de régions à risque que ceux du Nord.
3. La FECER souligne l'impact sur l'emploi. Les entreprises d'achat et de distribution de gaz en Europe occidentale procurent, à elles-seules, plus de 150 000 postes de travail. D'autres encore sont créés dans les domaines connexes. Au niveau de la consommation, de nombreux emplois dépendent d'ailleurs de l'approvisionnement en gaz.

4. La FECER remarque que le gaz naturel contribue efficacement à la diversification et par conséquent à la sécurité de tout approvisionnement énergétique. Il occupe une place bien établie dans la palette équilibrée des disponibilités.
5. La FECER souligne que la sécurité de l'approvisionnement en gaz naturel revête une importance particulière. Elle est l'un des piliers de l'économie de l'Union européenne et, face à la concurrence internationale, un facteur jouant dans le choix du lieu d'implantation. Ce qui importe est de pouvoir mobiliser et diriger les réserves vers l'Union européenne, largement dépendante d'importations, aussi en provenance de régions instables. En 1996, env. 40 % des disponibilités ont été importées : 12 % d'Algérie, 11 % de la Norvège et 18 % de la Russie et en 2010, les importations atteindront environ 60 %. Ces fournisseurs, centralement organisés, prendront à l'avenir une importance croissante.
6. La FECER reconnaît que les entreprises gazières acceptent leur responsabilité première d'assurer la sécurité de l'approvisionnement et qu'elles ont développé des instruments efficaces pour des situations de crise. A titre complémentaire, la prise de mesures au niveau gouvernemental peut s'avérer nécessaire, par exemple lorsqu'il s'agit de résoudre des problèmes politiques dans les relations extérieures.
7. La FECER approuve le renforcement des infrastructures et surtout les investissements dans un réseau de transport efficace et conforme aux besoins. Le réseau européen interconnecté d'une longueur de 25 000 km, auquel s'ajoutent les réseaux nationaux totalisant plus de 1 million de km, assure le lien entre gisements et consommateurs. Pour satisfaire une demande croissante de gaz naturel, il faudra aussi à l'avenir y consacrer des investissements importants. Le seul développement de l'infrastructure absorbe, au sein de l'Union, env. 10 milliards d'Ecus par an.

Ces investissements ne constituent pas un but en soi. Ils sont une condition primordiale pour assurer l'approvisionnement sûr du consommateur; aujourd'hui déjà, plus de 50 % des quantités disponibles en Europe occidentale font l'objet d'échanges au-delà des frontières. Par ailleurs, ces investissements contribuent à la croissance de l'économie et de l'emploi.

8. La FECER estime que les conditions fiscales dans les pays membres doivent favoriser la recherche tant en ce qui concerne les nouveaux gisements que les technologies requises pour leur exploration et leur mise en valeur.
9. La FECER attire l'attention sur le fait que l'industrie du gaz se voit à l'heure actuelle tout particulièrement confrontée avec les changements des marchés. Le marché européen de gaz naturel est en voie de transformation dynamique et avec les secteurs gaziers d'Europe orientale et centrale de nouveaux partenaires entrent dans le jeu. Dans une moindre mesure il faut également s'attendre à de nouveaux fournisseurs et de nouvelles formes de contrats. Les cadres relèvent ces nouveaux défis. Il faut néanmoins rester conscient du fait que le gaz naturel est une énergie non renouvelable. La préservation de l'énergie et l'utilisation rationnelle du gaz naturel constituent donc un objectif permanent.
10. La FECER suit attentivement les discussions sur le marché unique du gaz et le cadre réglementaire pour l'industrie du gaz en aval des activités de production. Il est attendu que des solutions seront trouvées, tenant compte de la diversité des structures au sein de l'Union et laissant de la place à la subsidiarité. Il importe d'accepter les différences significatives entre le gaz naturel et l'électricité. En outre, il est important que les nécessités fondamentales de l'industrie gazière européenne soient respectées, afin d'assurer pendant longtemps un approvisionnement sûr à des prix appropriés. L'accès négocié aux réseaux doit être le résultat d'entretiens sur une base commerciale, les conditions contractuelles étant fixées par les parties contractantes elles-mêmes et non pas par des tierces parties.
En même temps il y a lieu d'assurer dans les pays membres qu'il n'y a pas abus d'une position dominante. Les contrats à long terme avec obligation d'enlèvement (clauses «take or pay») doivent être maintenus. Ces contrats ne constituent non seulement la base des financements requis pour la production du gaz naturel, mais ils assurent en même temps un équilibre des forces entre entreprises importatrices et exportateurs. Cet équilibre des forces permet, entre autres, à la Communauté de bénéficier de la valeur ajoutée et par suite des emplois, du revenu et des impôts.

Pour assurer les mêmes conditions de concurrence à l'ensemble du marché intérieur européen, il faut cependant encore d'autres efforts, portant avant tout sur l'harmonisation des impôts et des normes de l'environnement.

11. La FECER note d'ailleurs avec inquiétude que la libéralisation s'accompagne d'activités intenses de réglementation. En Grande Bretagne, le processus de transformation comportant de nombreuses interventions et mesures régulatrices est en cours depuis 15 ans. Tout porte à croire que la directive sur le gaz naturel conduira à l'intervention de l'Etat et ce non seulement pour la transparence des prix.

12. La FECER porte d'ores et déjà son regard vers l'évolution future de l'industrie du gaz en Europe centrale et orientale. La coopération technique et économique entre les entreprises, le renforcement des réseaux trans-européens ainsi que la coopération au niveau des cadres montrent d'une façon exemplaire les possibilités d'appuyer les secteurs à peine sortis de l'économie planifiée et leurs employés dans leurs efforts d'orientation vers le marché et d'intégration dans l'Union européenne.

Bruxelles, le 12 septembre 1997